

# RESTAURANT SCOLAIRE 2018-2019

## RÈGLEMENT INTERIEUR

### 1) DOSSIER INSCRIPTION :

**Dossier :** A chaque rentrée scolaire l'inscription se fait au Secrétariat de Mairie (aux heures d'ouverture). Les documents à remplir impérativement (notamment la fiche de liaison) conditionnent l'accès de votre enfant au Restaurant scolaire. Le reste des formalités (inscriptions, annulations) se fait au restaurant scolaire (au 04 76 53 91 04 ou par mail : [restauscolaireveurey@orange.fr](mailto:restauscolaireveurey@orange.fr)).

**Assurance :** Les familles doivent avoir souscrit à une assurance « Dommage et Responsabilité civile » (un justificatif doit être joint lors de l'inscription).

**Paiement :** Les repas sont facturés tous les mois et il est important de respecter la date et le lieu de règlement mentionnés sur la facture.

**Facturation :** Chèque à établir à l'ordre de Régie produits divers veurey.

### 2) FONCTIONNEMENT:

Tous les enfants scolarisés à Veurey peuvent bénéficier du Restaurant scolaire.

Pour les enfants de maternelle ils sont accueillis à partir de leur date de scolarisation. Le restaurant scolaire accueille les enfants : Maternelle de 11h30 à 13h30 et Élémentaire de 11h45 à 13h45. Les enfants sont emmenés de l'école à l'espace polyvalent et accompagnés par le personnel chargé de leur encadrement.

### 3) INSCRIPTIONS ANNULATIONS:

Les inscriptions et/ou annulations se font par téléphone au 04 76 53 91 04, par mail : [restauscolaireveurey@orange.fr](mailto:restauscolaireveurey@orange.fr) ou directement au restaurant scolaire impérativement avant 9h00 selon les modalités suivantes :

Repas du :	mardi	jeudi	vendredi	lundi
Inscription/ annulation par tél	jusqu'au lundi 9h	jusqu'au mardi 9h	jusqu'au jeudi 9h	jusqu'au vendredi 9h

En cas de maladie ou absence le jour même, le repas sera dû, pour les autres jours pensez à annuler l'inscription de vos enfants la veille avant 9h.

**Rappel : Vous ne pouvez pas inscrire votre ou vos enfants le matin pour le jour même.**

### Comment inscrire vos enfants pendant les vacances scolaires :

Aucune permanence d'inscriptions n'étant assurée pendant cette période, vous devez contacter (par tél ou par mail) le restaurant scolaire jusqu'à 9h00, le vendredi précédant les vacances pour une inscription le jour de la reprise et les jours suivants.

Pour des raisons de responsabilités, un enfant dont la famille aurait omis d'annuler son inscription sera emmené au restaurant scolaire, où il pourra être récupéré par ses parents ou une personne désignée par eux (soit par écrit, soit par téléphone auprès du service restauration scolaire).

Dans tous les cas une décharge de responsabilités sera à remplir au restaurant scolaire.

### 4) REPAS :

Les repas sont livrés en liaison froide par ST GUILLAUD TRAITEUR.

Merci de nous signaler sur la fiche sanitaire si votre enfant a une allergie, un régime particulier ou une interdiction (ex : œufs, viande).

Cependant la ST GUILLAUD TRAITEUR n'assure aucun repas spécial hors les repas sans porc.

Les prix : prix minimum : 1€82 / prix maximum : 5€11.